

# AVIS DE MISE À DISPOSITION DU PUBLIC DU DOSSIER DE MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE TOURS

Par délibération métropolitaine en date du 14 novembre 2022, le Président de Tours Métropole Val de Loire a prescrit la mise à disposition au public du dossier de projet de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Tours.

Au terme de cette mise à disposition du public, le projet de modification simplifiée n°1 du PLU sera approuvé par le Conseil métropolitain.

Le dossier du projet de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Tours sera mis à la disposition du public pendant 30 jours consécutifs :

**du lundi 28 novembre 2022 à 8h30  
au mardi 27 décembre 2022 à 17h00,**

la consultation en Mairie se fera exclusivement sur rendez-vous auprès de l'accueil de l'urbanisme, par téléphone au 02 47 21 67 23 ou par mail à [urba@ville-tours.fr](mailto:urba@ville-tours.fr), selon les horaires d'ouverture du public : du lundi au jeudi, de 8h30 à 13h30 et de 14h00 à 17h00 et le vendredi, de 8h30 à 13h30 et de 14h00 à 16h30,

**et au siège de Tours Métropole Val de Loire - aux jours et heures habituels d'ouverture**

où chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations sur un registre prévu à cet effet.

Ce dossier sera également consultable sur le site internet de la Ville de Tours : [www.tours.fr](http://www.tours.fr) et sur le site internet de la Métropole [www.tours-metropole.fr](http://www.tours-metropole.fr).

Le public pourra également formuler ses observations par voie numérique via une adresse mail électronique dédiée : [ep.plu.tours@tours-metropole.fr](mailto:ep.plu.tours@tours-metropole.fr).

A l'issue de la mise à disposition du public du dossier de projet de modification simplifiée n°1 du PLU de Tours, le bilan des avis et observations sera soumis pour approbation au Conseil métropolitain.

Les personnes intéressées pourront en obtenir communication, à leur frais, auprès de la Mairie de Tours. Des informations sur le dossier peuvent être demandées à l'accueil du service urbanisme de la Mairie de Tours, par téléphone au 02.47.21.67.23 ou 02.47.21.67.76, ou par courrier électronique à l'adresse suivante : [urba@ville-tours.fr](mailto:urba@ville-tours.fr)